
**Un suivi et des
actions s'imposent !**

Mémoire présenté
dans le cadre de la consultation sur la
Stratégie d'action jeunesse 2005-2008

Juillet 2005

Conseil permanent de la jeunesse

Ce mémoire a été adopté par le Conseil permanent de la jeunesse le 21 juillet 2005 lors de sa 132^e séance.

Les membres du Conseil sont Sophie Paquet, présidente, Hélène Dumais, vice-présidente, Cindy Allaire, Julie Beauvilliers, Marie-Soleil Cloutier, Isabel Deschênes, Vincent Gaudreau, Frédéric Hamelin, Julie Harnois, Paul Huynh, Félix Joyal-Lacerte, Élyse Lachance, Maxime Lavoie, Romy Manigat et Pascal Nobécourt.

Recherche et rédaction

Lorraine Fournier
Bernard Marier

Recherche documentaire

Suzanne Plante

Production

Marie-Claude Arcand
Danielle Gagnon
Francine Griffith

Avertissement

Sauf dans le cas où le genre est mentionné de façon explicite, le masculin est utilisé dans ce texte comme représentant les deux sexes, sans discrimination à l'égard des hommes et des femmes.

Cette publication a été produite par le

Conseil permanent de la jeunesse

12, rue Sainte-Anne, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 3X2

Gouvernement du Québec
Dépôt légal, 2005
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-45105-8

La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication à des fins non commerciales sont autorisées à la condition d'en mentionner la source.

Table des matières

INTRODUCTION GÉNÉRALE	5
Partie 1 : Le suivi de la politique québécoise de la jeunesse et du plan d'action jeunesse	6
Introduction	6
1.1 Quelques repères historiques	7
1.2 Le comité de suivi	10
1.3 La clause d'impact jeunesse	12
1.4 L'évaluation de la politique québécoise de la jeunesse et du plan d'action jeunesse	16
Conclusion	19
Partie 2 : Les réponses du Conseil permanent de la jeunesse	20
Introduction	20
2.1 Orientation 1 : Améliorer le soutien offert aux jeunes	21
2.2 Orientation 2 : Améliorer la santé et le bien-être des jeunes	23
2.3 Orientation 3 : Favoriser la réussite éducative des jeunes	25
2.4 Orientation 4 : Favoriser l'insertion professionnelle	27
2.5 Orientation 5 : Accroître la présence des jeunes dans la société	28
Conclusion	31
CONCLUSION GÉNÉRALE	32
Bibliographie	33

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Dès sa création, le Conseil permanent de la jeunesse a collaboré activement au projet d'une politique jeunesse. D'une part, et cela pendant plusieurs années, le Conseil a revendiqué cette politique, puis, une fois celle-ci sanctionnée, il a participé à l'élaboration du plan d'action. Mais, d'autre part, au-delà de cette demande spécifique, on peut aussi affirmer que toute l'œuvre du Conseil concourt à alimenter les initiatives gouvernementales en matière de jeunesse. Depuis plus de 15 ans, par ses travaux de recherche, le Conseil a mis en lumière diverses difficultés vécues par la jeunesse québécoise. Le suicide, l'exode des régions, la pauvreté, la prostitution de rue, la précarité d'emploi et les jeunes en centres jeunesse représentent quelques-uns des sujets explorés. Mais l'œuvre du Conseil ne se limite pas à mettre en lumière les problèmes, elle est aussi porteuse de solutions. Plusieurs travaux du Conseil représentent, en soit, de véritables plans d'action.

Le présent mémoire répond au document de consultation sur la Stratégie d'action jeunesse pour la période 2005-2008. Cette stratégie s'inscrit dans la suite du premier plan d'action, lui-même issu de la Politique québécoise de la jeunesse lancée au printemps 2001.

La première partie du mémoire fait un état de situation sur le suivi de la politique québécoise de la jeunesse et du premier plan d'action. Essentiel à l'évolution cohérente de l'action gouvernementale en matière jeunesse, le Conseil tenait à faire le point sur certains mécanismes de suivi de la politique. Un rappel du contexte historique de la politique jeunesse débute cette première partie du mémoire. Par la suite, un état de situation sur le comité de suivi de la politique, la clause d'impact jeunesse et l'évaluation de la politique jeunesse et du plan d'action est réalisé.

La seconde partie du mémoire répond de manière précise aux questions du document de consultation *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008*. Essentiellement, le Conseil fait un rappel des différents travaux qu'il a réalisés au cours de son existence. Souhaitons que le gouvernement saura y trouver ou y retrouver des moyens d'action à privilégier afin d'actualiser ses choix stratégiques en matière jeunesse.

Partie 1 : Le suivi de la politique québécoise de la jeunesse et du plan d'action jeunesse

Introduction

La sortie de la politique québécoise de la jeunesse, au printemps 2001, représentait la concrétisation d'un souhait formulé par les jeunes depuis plus de dix ans. Pour assurer sa mise en œuvre et son suivi, la politique avait prévu un ensemble de leviers. Parmi ceux-ci, on peut noter, un comité ministériel à la jeunesse, une clause d'impact jeunesse, un Secrétariat à la jeunesse renouvelé ainsi qu'un comité de suivi de la politique jeunesse formé exclusivement de jeunes.

Depuis la sortie de la politique jeunesse, qu'est-il advenu des dispositifs prévus en matière de suivi? Dans cette première partie du mémoire, le Conseil débute sa réflexion en rappelant le contexte historique de la politique jeunesse. Par la suite, un état de la situation est fait sur trois mécanismes de suivi, soit le comité de suivi de la politique québécoise de la jeunesse, la clause d'impact jeunesse et l'évaluation de la politique jeunesse et du plan d'action jeunesse.

1.1 Quelques repères historiques

Un discours constant du Conseil permanent de la jeunesse : la nécessité d'une Politique jeunesse

Le Conseil permanent de la jeunesse fut créé en 1987. Depuis, il contribue, notamment par ses recherches et avis, à lever les obstacles afin que les jeunes Québécois puissent exercer pleinement leur citoyenneté.

L'une des premières activités du Conseil fut d'entreprendre, au printemps 1989, une tournée provinciale sur la jeunesse. Au cours de la consultation, le Conseil a rencontré plus de 500 personnes venues présenter, seules ou en groupe, leur mémoire ou simplement un témoignage. Les propos recueillis ont abouti à la rédaction d'un rapport faisant le portrait de la jeunesse québécoise et où le Conseil invitait le gouvernement à se doter d'une politique jeunesse.

Pour les membres du Conseil, cet exercice de consultation aura été vain s'il ne devait mener à l'action. Le rapport des Audiences publiques sur la jeunesse se veut un instrument pouvant contribuer à l'élaboration des orientations politiques à l'égard de la jeunesse. En affichant leurs couleurs, ceux et celles qui ont participé aux audiences ont sans contredit collaboré à définir les fondements de ces orientations.

Dans cette perspective, le Conseil considère essentiel que le gouvernement du Québec élabore, dans les plus brefs délais, une première politique d'ensemble en matière de jeunesse¹.

En 1996, réitérant le constat des diverses difficultés vécues par les jeunes et de l'inefficacité des actions gouvernementales à leur égard, le Conseil demande, encore une fois, une politique globale de la jeunesse et cela par le biais d'un avis traitant spécifiquement du sujet.

Une politique globale en matière de jeunesse est toute indiquée pour diriger une action concertée et catalyser les efforts de tous les partenaires inquiets de la situation actuelle des jeunes et de l'avenir du Québec².

¹ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Les couleurs de la jeunesse. Noir sur Blanc. Rapport des Audiences publiques sur la jeunesse*, Les publications du Québec, 1989, p. 208.

² Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, « *Parce qu'on existe!* » *L'urgence d'une politique jeunesse. Avis*, janvier 1996, p. 13.

C'est en 1998 que le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration produisait le *Plan d'action jeunesse 1998-2001*³. Ce plan a été présenté par le premier ministre du Québec, comme « un premier pas vers une politique jeunesse plus vaste »⁴. Certains, dont le Conseil, ont critiqué le document pour son manque de vision. Ainsi, il a été considéré comme un recueil de mesures gouvernementales déjà existantes⁵.

Prévu pour le début de l'an 2000, le Sommet du Québec et de la jeunesse a amené la mise sur pied de quatre chantiers nationaux⁶. Des ateliers ont été organisés dans chacune des régions du Québec. La jeunesse québécoise a collaboré activement à l'événement. Près de 6 500 personnes, dont quelque 4 000 jeunes, y ont participé. À la demande du ministre responsable des dossiers jeunesse, le Conseil a donné son avis sur les principales préoccupations des jeunes à l'égard des quatre chantiers. C'était l'occasion pour l'organisme de présenter l'expertise en matière jeunesse qu'il avait développée au cours des dernières années. Le Conseil a, une fois de plus, insisté sur la nécessité d'élaborer une politique jeunesse globale.

Dans l'ensemble, la génération des 15-29 ans est caractérisée par la précarité et l'appauvrissement, mais aussi par un système éducatif incapable de l'aider et de l'orienter. Ces situations, qui ne se résorberont pas d'elles-mêmes, sont suffisamment graves pour commander une action énergique qui prendra la forme d'une politique jeunesse cohérente. Une telle politique, appuyée par une volonté gouvernementale d'agir, permettra aux jeunes d'avoir plus de contrôle sur leur milieu⁷.

Quelques mois plus tard, le Conseil récidivait dans sa demande d'une politique jeunesse en publiant, en février 2000, l'avis *Vers une politique jeunesse! Éléments de réflexion en vue du Sommet du Québec et de la jeunesse*. Dans cet avis, le Conseil a développé sur ses conceptions de la mission, des orientations et des caractéristiques que la politique jeunesse devait comporter.

³ Gouvernement du Québec, MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION, *Plan d'action jeunesse 1998-2001*, 1998, 56 p.

⁴ *Ibid.*, p. 3.

⁵ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Vers une politique jeunesse! Éléments de réflexion en vue du Sommet du Québec et de la jeunesse. Avis*, février 2000, 28 p.
Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ), *Les dessous du Plan d'action jeunesse. Analyse du Plan d'action jeunesse 1998-2001 du Gouvernement du Québec*, mai 1999, 59 p.

⁶ Les quatre chantiers étaient : relever les défis de l'emploi, parfaire le savoir et la formation, promouvoir une société équitable et élargir notre ouverture sur le monde.

⁷ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Pour l'accès des jeunes à une citoyenneté pleine et active. Avis*, septembre 1999, p. 45.

En février 2000, le Sommet du Québec et de la jeunesse avait lieu et les participants en sont arrivés à un ensemble de consensus, dont celui de la nécessité de définir, en concertation avec les groupes jeunes, un projet de politique jeunesse⁸. Dès lors, un processus s'est enclenché afin de définir la première politique québécoise de la jeunesse. À l'été 2000, le gouvernement du Québec déposait un avant-projet de politique jeunesse⁹. La jeunesse québécoise s'est affairée à étudier et commenter le projet. Le Secrétariat du Sommet du Québec et de la jeunesse a produit une synthèse de pas moins de 99 mémoires de différents groupes et organismes ayant déposé leurs commentaires sur l'avant-projet de politique¹⁰. Quant au Conseil, son avis était sollicité sur l'ensemble du document de consultation et notamment sur les mécanismes de concertation jeunesse. Dans cet avis, le Conseil a insisté sur la nécessité de traduire les orientations de la politique en objectifs précis et de définir clairement des mécanismes de mise en œuvre et de suivi de cette politique¹¹.

D'une politique jeunesse au plan d'action jeunesse

La politique québécoise de la jeunesse a finalement vu le jour au mois de mai 2001¹², soit plus de dix ans après les premières demandes du Conseil. La Politique présente quatre grandes orientations appuyées par 20 axes d'intervention. De plus, un volet entier du document est consacré aux leviers pour la mise en œuvre et le suivi de la politique québécoise de la jeunesse¹³.

Une fois la politique jeunesse sanctionnée, les actions ont été concentrées sur la formulation d'un premier plan d'action pour la période 2002-2005. Tout au cours des années 2001 et 2002, les jeunes ont collaboré à la conception du plan d'action par le biais de plusieurs rencontres du Comité de suivi de la politique québécoise de la jeunesse dont le Conseil faisait partie. Le premier plan d'action a été promulgué au mois de septembre 2002¹⁴.

⁸ BUREAU DU SOMMET DU QUÉBEC ET DE LA JEUNESSE, *Déclaration commune faisant état des consensus dégagés par les participants et participants associés au Sommet du Québec et de la jeunesse*, 24 février 2000.

⁹ BUREAU DU SOMMET DU QUÉBEC ET DE LA JEUNESSE, *Vers une politique jeunesse québécoise. Document de consultation*, juillet 2000, 75 p.

¹⁰ BUREAU DU SOMMET DU QUÉBEC ET DE LA JEUNESSE, *Synthèse de la consultation publique nationale et régionale. Avant-projet intitulé « Vers une politique jeunesse québécoise »*. Document de travail, novembre 2000, 15 p.

¹¹ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Pour faire de la jeunesse une priorité! Commentaires sur l'avant-projet de politique jeunesse*. Avis, octobre 2000, 59 p.

¹² Gouvernement du Québec, SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE, *Politique québécoise de la jeunesse. La jeunesse au cœur du Québec*, 2001, 67 p.

¹³ Les quatre orientations sont : engager la société dans une culture de la relève, assurer le développement du plein potentiel des jeunes, faciliter l'accès au marché du travail et améliorer la qualité de la vie professionnelle et développer un sentiment d'appartenance.

¹⁴ Gouvernement du Québec, SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE, *Plan d'action jeunesse 2002-2005. La jeunesse au cœur du Québec*, 2002, 52 p.

Arrivé à terme, le plan d'action pour la période 2002-2005 commande maintenant l'élaboration d'un nouveau plan et explique l'actuelle consultation sur une Stratégie d'action jeunesse pour la période 2005-2008¹⁵. C'est par le présent mémoire que le Conseil permanent de la jeunesse répond à cette nouvelle consultation.

1.2 Le Comité de suivi

En février 2000, à la veille du Sommet du Québec et de la jeunesse, le Conseil faisait part de son avis sur les caractéristiques principales d'une politique jeunesse. Parmi celles-ci, le Conseil identifiait la nécessité de concerter les jeunes.

Une politique jeunesse cherchera avant tout à développer des liens avec les jeunes et entre ces derniers. En réalité, ils sont des partenaires de premier plan pour l'État en matière jeunesse. La concertation de ces acteurs est incontournable. Le Conseil croit qu'il est impossible d'élaborer une politique jeunesse sans la participation des jeunes, mais aussi des principaux intervenants qui œuvrent auprès d'eux. Des échanges constants doivent être maintenus pour garantir le succès de cette politique qui touche directement les jeunes¹⁶.

Les participants du Sommet du Québec et de la jeunesse s'étant entendus sur la nécessité d'une politique jeunesse, la Déclaration commune faisant état des consensus stipulait que « le projet sera élaboré en concertation avec les groupes jeunes, notamment ceux des régions, et en consultation avec les partenaires »¹⁷.

L'avis du Conseil fut à nouveau sollicité afin d'approfondir les mécanismes de concertation jeunesse brièvement abordés dans l'avant-projet de politique jeunesse. Réitérant que la participation civique des jeunes représente l'un des principes directeurs de la politique jeunesse, le Conseil privilégiait, entre autres, la mise en place d'un comité de suivi national reflétant la diversité de la jeunesse¹⁸.

La sortie de la politique québécoise de la jeunesse, en mai 2001, a cautionné le principe de la nécessaire concertation des jeunes en mettant notamment sur pied un Comité de

¹⁵ Gouvernement du Québec, SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE, *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008. Document de consultation*, avril 2005, 53 p.

¹⁶ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Vers une politique jeunesse! Éléments de réflexion en vue du Sommet du Québec et de la jeunesse*, op. cit., p. 16.

¹⁷ BUREAU DU SOMMET DU QUÉBEC ET DE LA JEUNESSE, *Déclaration commune faisant état des consensus dégagés par les participants et participants associés au Sommet du Québec et de la jeunesse*, 24 février 2000, p. 1.

¹⁸ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Pour faire de la jeunesse une priorité! Commentaires sur l'avant-projet de politique jeunesse*, op. cit., p. 44-45.

suivi composé exclusivement de jeunes et où les Forums jeunesse régionaux sont représentés¹⁹.

Tel qu'indiqué dans la politique, les mandats de ce Comité sont de : faire le suivi de la mise en œuvre de la politique québécoise de la jeunesse et des consensus du Sommet; conseiller le ministre responsable de la jeunesse sur les priorités d'action liées aux orientations de la politique québécoise de la jeunesse; collaborer à la définition de cibles à atteindre dans le plan d'action et d'indicateurs de résultats et sensibiliser et mobiliser les différents partenaires quant à leur contribution à l'atteinte des objectifs de la politique québécoise de la jeunesse²⁰. Ce comité, auquel le Conseil permanent de la jeunesse a participé, s'est réuni à plusieurs reprises au cours des années 2001 et 2002. Les rencontres avaient pour principal objectif de préparer le premier plan d'action jeunesse qui aboutit finalement en septembre 2002.

Ce premier plan d'action jeunesse a indiqué, à quelques reprises, l'importance de la participation des jeunes au suivi de la politique jeunesse et du plan d'action.

De plus, le Comité de suivi de la mise en œuvre de la politique québécoise de la jeunesse, formé, rappelons-le, exclusivement de jeunes, a été étroitement associé à l'élaboration du Plan d'action jeunesse 2002-2005. Enfin, les jeunes continueront de participer activement au suivi du plan d'action²¹.

Les jeunes continueront d'être associés à la mise en œuvre du présent plan d'action et à son suivi²².

Malgré ce discours, signifiant une volonté d'associer les jeunes au suivi de la politique jeunesse et de son premier plan d'action, la dernière rencontre officielle du Comité de suivi est datée du 12 avril 2002. Cette rencontre présentait l'avant-projet du premier plan d'action. Une autre rencontre, où aucun compte rendu n'a été rédigé, fut planifiée le 10 juin 2003. Depuis, aucune rencontre n'a eu lieu.

Dans ce contexte, il est pour le moins difficile d'y déceler l'intention du gouvernement d'associer les jeunes au suivi de la politique québécoise de la jeunesse. D'ailleurs, en septembre 2004, des jeunes regroupés au sein d'une coalition dénommée Concertation

¹⁹ Le Comité de suivi de la Politique québécoise de la jeunesse a intégré les mandats du Comité de suivi du Sommet du Québec et de la jeunesse.

²⁰ Gouvernement du Québec, SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE, *Politique québécoise de la jeunesse. La jeunesse au cœur du Québec*, op. cit., p. 57-58.

²¹ Gouvernement du Québec, SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE, *Plan d'action jeunesse 2002-2005. La jeunesse au cœur du Québec*, op. cit., p. 16.

²² *Ibid.*, p. 51.

jeunesse²³, estimaient que le « gouvernement libéral de Jean Charest concocte un plan d'action jeunesse « en catimini » »²⁴. La coalition réclamait une rencontre avec le premier ministre et ministre responsable des dossiers jeunesse pour être écoutée sur les dossiers de l'heure.

D'autres indices questionnent la volonté d'associer pleinement les jeunes à l'action gouvernementale en matière de jeunesse. Ainsi, le document de consultation *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008*, stipule qu'il fut « préparé par le Secrétariat à la jeunesse, en collaboration avec les principaux ministères et organismes touchés par la jeunesse »²⁵. À part une rencontre avec le cabinet du premier ministre afin d'explorer les modalités de consultation sur le second plan d'action, le Conseil permanent de la jeunesse tient à faire part que son expertise n'a jamais été sollicitée dans la préparation du document de consultation. Enfin, la lecture du document ne dévoile aucune mention quant au rôle et à l'implication future du comité de suivi.

Ces quelques indices inquiètent le Conseil et l'amènent à rappeler au gouvernement l'importance d'une concertation constante des jeunes afin de garantir le succès à long terme d'une politique jeunesse. En ce sens, le Conseil permanent de la jeunesse renouvelle sa requête quant à une participation effective du comité de suivi à l'ensemble des travaux associés à la politique jeunesse et aux plans d'action qui en découlent.

1.3 La clause d'impact jeunesse

Une demande du Conseil qui est adoptée

Dans un avis explicitant les mécanismes de mise en œuvre de la politique jeunesse, le Conseil avait proposé l'introduction d'une clause d'impact jeunesse dans les mémoires présentés au Conseil des ministres. La visée de cette mesure était de s'assurer que la jeunesse soit constamment prise en compte par l'action gouvernementale, et cela, au-delà des événements ponctuels. Il s'agissait là d'un élément important quant au suivi d'une politique jeunesse.

Le CPJ demande que les mémoires soumis au Conseil des ministres comprennent une section concernant les implications d'une décision sur les

²³ En septembre 2004, Concertation jeunesse regroupait les fédérations étudiantes, le Réseau des Carrefours jeunesse emploi du Québec (RCJEQ), Force Jeunesse, la section jeunesse de la FTQ ainsi que le Table de concertation des Forums Jeunesse régionaux du Québec. La Coalition avait été lancée en l'absence du CPJ, l'organisme étant en processus de renouvellement de son Conseil et, par conséquent, de son exécutif.

²⁴ Éric CLÉMENT, « Les jeunes du Québec veulent être écoutés par Jean Charest » *La Presse*, mercredi 8 septembre 2004.

²⁵ Gouvernement du Québec, SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE, *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008. Document de consultation, op. cit.*, p. 2.

jeunes et les prochaines générations. Puisque cette section n'avance pas de position ministérielle en tant que telle, elle sera accessible au public, contrairement à certaines autres parties du mémoire, de nature confidentielle²⁶.

Afin de garantir la coordination au palier politique, le document de la politique québécoise de la jeunesse a retenu la proposition du Conseil et a sanctionné l'ajout d'une rubrique « *Implication sur les jeunes* » dans la présentation d'un mémoire au Conseil des ministres.

Enfin, le suivi de la politique québécoise de la jeunesse au palier politique sera enrichi par l'introduction d'une clause d'impact jeunesse dans les mémoires présentés au Conseil des ministres qui ont un impact important sur les jeunes.

Cette section indiquera si les mesures proposées ont des incidences sur la jeunesse, présente ou à venir²⁷.

²⁶ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Pour faire de la jeunesse une priorité! Commentaires sur l'avant-projet de politique jeunesse*, op. cit., p. 42.

²⁷ Gouvernement du Québec. SECÉTARIAT À LA JEUNESSE, *Politique québécoise de la jeunesse. La jeunesse au cœur du Québec*, op. cit., p. 56.

L'évaluation des clauses d'impact jeunesse par le Conseil permanent de la jeunesse

Près de trois ans après la sortie de la politique jeunesse, le Conseil a décidé de réaliser une évaluation de l'introduction de cette clause d'impact jeunesse dans les mémoires soumis au Conseil des ministres²⁸ (voir l'encadré : Le mémoire au Conseil des ministres).

Le mémoire au Conseil des ministres

Tout ministre qui veut saisir le Conseil des ministres d'une question doit le faire au moyen d'un mémoire. Celui-ci est composé de deux parties distinctes, une première qui, généralement, est accessible au public et une deuxième, dite confidentielle, qui n'est pas accessible au public avant un délai de 25 ans selon la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1). Dans cette seconde partie du mémoire, on retrouve une rubrique intitulée *Accessibilité au public* qui peut comprendre des renseignements que la Loi sur l'accès permet de ne pas rendre accessibles et que le ministre souhaite protéger en expliquant les raisons à l'appui²⁹.

Source : Ministère du Conseil exécutif. Le fonctionnement du Conseil des ministres, 3 novembre 2004, 41 p.

Au mois de février 2004, le Conseil permanent de la jeunesse a demandé à 16 ministères de lui transmettre les clauses d'impact rédigées dans le cadre des projets de loi soumis au Conseil des ministres depuis juillet 2002. La démarche du Conseil a impliqué un total de 74 projets de loi publics.

Des 74 demandes du Conseil, 56 réponses valides (73,0 %) ont été fournies par les ministères³⁰. Parmi les 56 réponses valides, 19 (34,0 %) étaient un refus de divulgation³¹, 24 (41,0 %) indiquaient que le projet de loi n'avait aucun impact sur les jeunes,

²⁸ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Les « clauses d'impact jeunesse » contenues dans les mémoires soumis au Conseil des ministres. Mémoire*, 14 juin 2004, 10 p.

²⁹ Les ministères qui n'ont pas répondu à la demande du Conseil permanent de la jeunesse quant à la consultation de la clause d'impact jeunesse se sont référés au caractère confidentiel de l'ensemble du mémoire.

³⁰ Des 18 autres demandes, 11 n'ont reçu aucune réponse et 7 ont été jugées invalides.

³¹ Ces demandes ont été rejetées en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1) qui prévoit un délai de 25 ans avant de rendre public des documents du Conseil exécutif.

12 (21,0 %) faisaient part que les mesures auraient un effet positif sur les jeunes et une seule (2,0 %) soulignait des conséquences négatives pour la jeunesse.

Au terme de sa recherche, le Conseil permanent de la jeunesse en arrivait, notamment, aux constats suivants³² :

- Depuis l'adoption de la politique québécoise de la jeunesse, les mémoires soumis au conseil des ministres renferment effectivement une clause d'impact jeunesse.
- La majorité des mémoires dont l'accès a été autorisé concernent des projets de loi dont l'impact social est très limité. Dans de nombreux cas, leur impact est même de nature très administrative. Dans ces cas, il est normal que la clause d'impact ne fasse état que d'incidences nulles ou d'incidences minimales.
- Tel est le cas de la plupart des clauses que le Conseil a pu examiner. Ainsi, dans la plupart des cas, les incidences positives évaluées par la clause d'impact jeunesse sont très limitées, de par leur portée réelle.
- Il est toutefois regrettable que l'immense majorité des clauses d'impact jeunesse contenues dans les mémoires sur les projets de loi d'importance majeure n'aient pas été relevées³³.

Dans la perspective d'assurer un meilleur suivi de la mise en œuvre de la politique jeunesse, le Conseil permanent juge qu'il serait profitable de mieux analyser les clauses d'impact jeunesse contenues dans les mémoires soumis au Conseil des ministres. Sans remettre en question les raisons qui exigent la confidentialité de certains mémoires, il apparaît « abusif de prétendre que la transmission au CPJ non pas du mémoire complet, mais de la seule clause d'impact, pourrait mettre en péril les besoins de confidentialité des communications entre membres du Conseil exécutif »³⁴. En conséquence, le Conseil réitère sa proposition de demander systématiquement aux membres du Conseil exécutif de lui transmettre le contenu des clauses d'impact jeunesse incluses dans les mémoires soumis au Conseil des ministres.

³² Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Les « clauses d'impact jeunesse » contenues dans les mémoires soumis au Conseil des ministres. Mémoire, op. cit.*, p. 8.

³³ C'est plus du tiers des demandes (34,0 %) dont l'accès a été refusé. Le Conseil notait qu'un grand nombre de mémoires portait sur des dossiers majeurs. On retrouvait dans cette catégorie, des projets de loi portant sur les services de santé, les unités de négociation, l'aide financière aux études, le Code du travail, etc.

³⁴ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Les « clauses d'impact jeunesse » contenues dans les mémoires soumis au Conseil des ministres. Mémoire, op. cit.*, p. 9.

1.4 L'évaluation de la politique québécoise de la jeunesse et du plan d'action jeunesse

Dans les travaux préparatoires à la politique québécoise de la jeunesse, le Conseil a insisté sur la nécessité de soumettre la politique et les mesures qui en sont issues à un véritable processus d'évaluation.

Une autre fonction importante du Secrétariat à la jeunesse renouvelé sera d'évaluer des programmes. Il analysera les différentes mesures jeunesse en s'appuyant sur une grille élaborée à partir d'objectifs de la politique et des cibles du plan d'action³⁵.

Le Conseil avait également proposé d'associer de près le Comité de suivi de la politique jeunesse à ce processus d'évaluation.

Les évaluations de l'ensemble des programmes devront aussi être portées à l'attention du comité de suivi. Le calendrier d'évaluation des programmes devra être discuté au comité de suivi de la politique jeunesse³⁶.

Lorsque le document de la politique québécoise de la jeunesse fut adopté en 2001, celui-ci indiqua clairement les mandats du Secrétariat à la jeunesse en matière d'évaluation de programmes.

Le SAJ assurera le suivi et l'évaluation des actions jeunesse des ministères et organismes dans la perspective des orientations de la politique québécoise de la jeunesse.

En s'associant à divers partenaires, le SAJ verra à développer une véritable expertise jeunesse au sein du gouvernement et à en assurer la diffusion. Il devra aussi évaluer les effets des mesures gouvernementales sur la jeunesse³⁷.

Le document a également formulé clairement le rôle du Comité de suivi de la politique québécoise de la jeunesse en matière d'évaluation. En effet, le Comité de suivi obtint le mandat de « collaborer à la définition de cibles à atteindre dans le plan d'action et d'indicateurs de résultats »³⁸.

³⁵ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Pour faire de la jeunesse une priorité!* Commentaires sur l'avant-projet de politique jeunesse, *op. cit.*, p. 40.

³⁶ *Ibid.*, p. 45.

³⁷ Gouvernement du Québec. SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE, *Politique québécoise de la jeunesse. La jeunesse au cœur du Québec*, *op. cit.*, p. 56.

³⁸ *Ibid.*, p. 58.

Un mois après la sortie de la politique jeunesse, le ministre responsable des dossiers jeunesse bonifiait le mandat du Comité de suivi en précisant qu'après la première année de l'adoption du plan d'action, il soit amené à participer « au processus d'évaluation des mesures du plan d'action et par la suite à chaque année jusqu'à l'échéance de ce plan »³⁹. Toutefois, tel que mentionné précédemment, le Comité de suivi ne s'est pas réuni officiellement après la sortie du plan d'action jeunesse 2002-2005.

Les jeunes du Comité de suivi ont participé activement à la préparation du premier plan d'action jeunesse (2002-2005). Et, point intéressant, à la lecture des différents comptes rendus des rencontres du Comité de suivi, rédigés par le Secrétariat à la jeunesse, les jeunes ont parfois exprimé leurs préoccupations quant à l'évaluation des mesures de la politique jeunesse et du plan d'action.

Des objectifs précis et des indicateurs de résultats doivent être prévus⁴⁰.

Plusieurs membres notent qu'une véritable évaluation des engagements du Sommet du Québec et de la jeunesse serait souhaitable, notamment dans le but de mieux orienter les travaux à entreprendre pour le Plan d'action jeunesse⁴¹.

Le premier plan d'action pour la période 2002-2005 comprenait une section assez détaillée quant au suivi et à l'évaluation de ce plan et de la politique québécoise de la jeunesse. Voici d'ailleurs quelques extraits de cette section, illustrant clairement les attentes formulées quant à un processus d'évaluation des mesures destinées à la jeunesse québécoise⁴².

Afin de suivre l'état d'avancement des mesures inscrites dans le plan d'action, le SAJ verra au développement d'indicateurs de mise en œuvre du PAJ et d'indicateurs de ses résultats. Ceux-ci permettront de suivre l'avancement des travaux et de mesurer le degré d'atteinte des objectifs visés.

³⁹ Lettre datée du 21 juin 2001 et signée par monsieur François Legault, ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse.

⁴⁰ SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE, *Plan d'action jeunesse. Synthèse des commentaires formulés par les groupes de jeunes sur le projet de structure déposé le 6 décembre 2001 au Comité de suivi de la politique jeunesse*, 28 janvier 2002.

⁴¹ SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE, *Comité de suivi de la mise en œuvre de la politique québécoise de la jeunesse. Synthèse de la rencontre du 12 février 2002*, 13 février 2002.

⁴² Gouvernement du Québec, SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE, *Plan d'action jeunesse 2002-2005. La jeunesse au cœur du Québec, op. cit.*, p. 51-52.

Dans le but d'informer ses partenaires du progrès des travaux relatifs au plan d'action, le SAJ publiera un bulletin électronique comprenant les faits saillants ainsi qu'un bilan annuel. Ce bulletin électronique permettra de dessiner, à grands traits, les éléments importants du PAJ 2002-2005 ayant évolué au cours de la dernière période écoulée. Produit sur une base régulière, il portera sur tout sujet d'intérêt concernant la jeunesse. Il sera transmis aux différents réseaux de jeunes et il sera également déposé sur le portail jeunesse du Secrétariat.

Quant au bilan annuel, il servira à présenter l'état des travaux réalisés par les différents ministères et organismes gouvernementaux en l'an un, deux et trois du plan d'action. Il sera déposé au ministre responsable de la jeunesse, qui le présentera au Comité ministériel à la jeunesse.

Pour mesurer les effets durables de l'action gouvernementale sur la situation des jeunes, il nous faut procéder à des analyses et à des études qui s'étendent dans le temps. Ces analyses seront réalisées de façon continue par le SAJ et produites tous les trois ans. À cet effet, des indicateurs d'impacts seront développés, ainsi qu'un mécanisme d'évaluation de la coordination et de la cohérence gouvernementales.

Trois ans plus tard, on ne retrouve aucune trace d'indicateurs de mise en œuvre ou d'impact. Pas de traces non plus du bulletin électronique ou d'un bilan annuel. En fait, l'évaluation de l'intervention gouvernementale destinée aux jeunes, au cours des dernières années, se limite à un chétif bilan de trois pages présenté en annexe du document de consultation de la Stratégie d'action jeunesse 2005-2008⁴³. Ce que l'on y retrouve : un rappel des orientations du plan d'action jeunesse 2002-2005 et une description anémique de quelques programmes gouvernementaux qui, dans les faits, se limite à donner le nom du programme et de l'objectif visé. À titre d'exemple, voici un extrait du « bilan » de l'initiative gouvernementale visant à engager la société dans une culture de la relève.

Ainsi, la très grande majorité des sommes investies a été accordée à la stratégie *Agir Autrement*, développée par le ministère de l'Éducation (MEQ) afin de favoriser la réussite des élèves du secondaire en milieu défavorisé. Lancée en 2002, la stratégie *Agir Autrement* a cherché à atteindre plus de 100 000 élèves du secondaire en milieu défavorisé, afin de promouvoir la réussite scolaire et de redonner le goût de l'école à ces élèves⁴⁴.

⁴³ Gouvernement du Québec, SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE, *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008. Document de consultation, op. cit.*, p. 45-47.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 45.

Peut-on sérieusement parler d'un bilan? L'évaluation de programme représente un processus essentiel quant à l'atteinte des visées formulées par une politique et un plan d'action. Une démarche rigoureuse implique d'évaluer, à la fois, les besoins des jeunes, l'implantation des mesures planifiées à leur égard, et finalement, les effets obtenus. La stratégie *Agir autrement* a-t-elle rejoint les jeunes ciblés? La mise en œuvre de cette stratégie a-t-elle suivi le plan prévu? Quelles sont les forces et les faiblesses des interventions mises en place? *Agir autrement* a-t-il redonné le goût de l'école aux élèves? Ces informations sont essentielles à la prise de décision et l'ajustement efficace des interventions publiques à l'égard de la jeunesse.

L'élaboration responsable d'un second plan d'action jeunesse devrait s'appuyer, notamment, sur une connaissance des succès et revers des mesures implantées au cours des dernières années. Autrement, comment est-il possible d'atteindre nos objectifs en matière jeunesse? Après avoir tant écrit sur ce qui devait se faire en matière d'évaluation de la politique jeunesse et du plan d'action, est-il maintenant possible d'escompter des résultats à ce sujet? Le Conseil demande, encore une fois, qu'un processus rigoureux d'évaluation de la mise en œuvre et des impacts de la politique jeunesse et des plans d'action soit instauré.

Conclusion

La consultation sur la Stratégie d'action jeunesse 2005-2008 s'inscrit dans la suite d'une longue démarche visant à placer les jeunes au cœur du Québec. La politique québécoise de la jeunesse, parue au printemps 2001, représente l'aboutissement d'une demande que les jeunes formulaient depuis plus de 10 ans. Un an plus tard, le premier plan d'action jeunesse (2002-2005) était mis sur pied. Celui-ci étant arrivé à terme, l'élaboration d'un second plan explique l'actuelle consultation sur une stratégie d'action jeunesse.

Le constat que le Conseil fait sur les mécanismes de suivi de la politique québécoise de la jeunesse est inquiétant et questionne la réelle volonté du gouvernement de placer les jeunes au cœur du Québec. Le comité de suivi de la politique ne s'est pas réuni depuis la sortie du premier plan d'action jeunesse et une proportion non négligeable des clauses d'impact jeunesse ne sont pas accessibles pour des raisons de confidentialité. Enfin, le Secrétariat à la jeunesse ne remplit pas les fonctions qui lui ont été attribuées en matière d'évaluation de la politique jeunesse et du plan d'action.

La prochaine et dernière étape du mémoire répondra aux questions du document de consultation sur la Stratégie d'action jeunesse 2005-2008.

Partie 2 : Les réponses du Conseil permanent de la jeunesse

Introduction

Cette deuxième partie du mémoire du Conseil permanent de la jeunesse portant sur la *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008* vise à répondre aux questions formulées par le document de consultation. Rappelons que par son questionnement, le Secrétariat à la jeunesse cherche à la fois à valider les orientations et les choix stratégiques retenus et à nourrir la réflexion en cours sur les moyens à mettre en œuvre pendant les trois prochaines années.

Depuis sa création en 1987, le Conseil permanent de la jeunesse a écouté les jeunes, suscitant leurs réflexions, alimentant leurs répliques, recueillant leurs propos. Les moins de 30 ans se sont confiés au CPJ, lui faisant part de leurs appréhensions et de leurs aspirations, lui disant ou rappelant, dans bien des cas, leur mal de vivre ou cette confiance indéfectible en une société prête à les écouter.

Mais, fidèle à son mandat et en conformité avec sa loi constitutive, le CPJ a également rapporté ces propos entendus, conseillant ainsi le ministre responsable de la Jeunesse sur toute question relative aux 15 – 30 ans. La production d'une cinquantaine d'avis, la diffusion des comptes rendus de nombreux colloques et forums de discussion, la présentation de plusieurs mémoires en commission parlementaire et la publication de dizaines de recherches sur la jeunesse québécoise caractérisent l'œuvre du Conseil permanent de la jeunesse.

Après 18 années de travail, il est plus que normal et adéquat que le CPJ puise à l'intérieur de ses réflexions antérieures pour répondre aux questions du document de consultation présentement à l'étude. Chaque orientation, choix stratégique et question seront ainsi successivement considérés dans les pages qui suivent, respectant l'ordre de présentation du document stratégique. Les remarques formulées constitueront, plus souvent qu'autrement, un rappel des travaux antérieurs du Conseil. Comment pourrait-il en être autrement alors que le CPJ entretient des liens si étroits avec les jeunes depuis près de 20 ans déjà ? Le lecteur n'aura qu'à se donner le plaisir ou la peine de relire ou de consulter pour une première fois le travail du seul organisme gouvernemental voué à la promotion et à la défense des intérêts des jeunes du Québec.

2.1 Orientation 1 : Améliorer le soutien aux jeunes

Les jeunes ont, à n'en point douter, besoin de soutien et de modèles afin de réussir à façonner leur devenir. Le document du Secrétariat à la jeunesse constate adéquatement l'importance d'accompagner les moins de 30 ans, justifiant cette nécessité par les transformations démographiques que connaît le Québec de même que par le caractère multifactoriel des difficultés rencontrées par les jeunes dans l'acquisition de leur autonomie sociale et professionnelle. Deux choix stratégiques découlent de cette orientation.

- Favoriser le renforcement des liens intergénérationnels

Le CPJ est en accord avec ce choix du Secrétariat. Comment pourrait-il en être autrement alors qu'un article même de sa loi, modifiée en 1997, introduit spécifiquement le volet *solidarité entre les générations* au moment de définir la fonction du Conseil ? Rappelons en effet que l'article 25 de la Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse stipule que *Le Conseil a pour fonction de conseiller le ministre sur toute question relative à la jeunesse, notamment quant à la solidarité entre les générations, l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel*. Soulignons de plus qu'à maintes reprises, lors d'avis antérieurs, le Conseil a insisté sur l'importance de favoriser les liens entre les générations. Il fut ainsi nommé question de solidarité intergénérationnelle lorsque les sujets de la pauvreté des jeunes⁴⁵ et de l'obligation alimentaire entre les grands-parents et leurs petits-enfants⁴⁶ furent abordés ou encore lorsqu'ont été émis, en octobre 2000, des commentaires sur l'avant-projet de politique jeunesse⁴⁷.

Pour le CPJ, l'importance de développer et d'entretenir des liens entre les générations est acquise. Déjà en 1993, 1996 et 2000, il se prononçait sur cette question. Quelques années plus tard, le seul organisme-conseil jeunesse du gouvernement du Québec considère qu'une lecture attentive des arguments formulés et des recommandations émises antérieurement constitue, à n'en point douter, une réponse à la question *Comment favoriser le renforcement des liens intergénérationnels ?*

Par ailleurs, la *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008* soulève, toujours au chapitre du renforcement des liens intergénérationnels, des questions sur le mentorat. *Le mentorat*

⁴⁵ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Dites à tout le monde qu'on existe*, mai 1993, 116 p.

⁴⁶ Gouvernement du Québec, CONSEIL DES AÎNÉS, CONSEIL DE LA FAMILLE ET CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *L'obligation alimentaire entre les grands-parents et leurs petits-enfants. Avis conjoint présenté à M. André Boisclair, ministre délégué aux Relations avec les citoyens*, mars 1996, 26 p.

⁴⁷ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Pour faire de la jeunesse une priorité! Commentaires sur l'avant-projet de politique jeunesse*, op. cit.

peut-il être un moyen à privilégier pour renforcer les liens intergénérationnels ? Si oui, comment le développer ? demande-t-on alors. Bien qu'il n'ait jamais livré ses réflexions sur ce sujet particulier, le CPJ n'en considère pas moins que le mentorat peut avantageusement favoriser l'émergence et la croissance de liens entre les générations. Généralement accolé au domaine de la formation ou du travail, le mentorat devrait cependant, de l'avis du CPJ, être considéré de façon plus globale et embrasser, tant que faire se peut, l'ensemble des relations privilégiées entre les générations. En effet, que ce soit au travail, à l'école, aux moments de loisirs et de sports ou en cours de relation d'aide, les jeunes tirent profit d'une relation interpersonnelle significative avec les générations qui les précèdent. D'aucuns profitent de la sagesse ou de l'expérience ; d'autres y trouvent des modèles ; d'autres, enfin, découvrent, par le mentorat, des « tuteurs de résilience » leur permettant de s'accrocher et de grandir lors de moments particulièrement pénibles de leur existence.

Pour que le mentorat soit efficace et débouche sur une relation privilégiée entre deux individus, il importe donc, selon le Conseil, que différentes formules soient mises de l'avant afin de répondre adéquatement aux besoins particuliers de jeunes. Si la base du mentorat que constituent la relation d'aide et le transfert de connaissance et d'expérience est la même dans toutes les situations, son application peut grandement différer d'une situation à l'autre. Par exemple, le mentor du jeune finissant en quête d'une insertion professionnelle prometteuse poursuit certes d'autres objectifs que le tuteur qui cherche à briser l'isolement d'un jeune en difficulté. D'une importance capitale pour l'adolescent ou le jeune adulte à la recherche d'un modèle, le mentorat doit donc être modulé en fonction des attentes des jeunes si l'on souhaite qu'il serve, de surcroît, au renforcement des liens intergénérationnels.

- Assurer une plus grande cohérence et une plus grande complémentarité des services destinés aux jeunes

Une fois de plus, les constats du Secrétariat sont justes : les jeunes font face à des problèmes multiples et doivent faire appel à plusieurs organismes pour leur venir en aide. Il y a à peine 12 mois, le CPJ constatait les mêmes problèmes et y consacrait un avis complet⁴⁸. Il écrivait notamment :

Souvent aux prises avec plusieurs problèmes à la fois, ces jeunes doivent pouvoir compter sur tous les services dont ils ont besoin. Pour être efficaces, de tels services doivent être arrimés et continus. C'est pourquoi un mécanisme en ce sens doit être envisagé afin que tous les jeunes du Québec obtiennent de l'information et des références sur tous les sujets qui les

⁴⁸ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Pour un guichet unique de services destiné aux jeunes. Avis*, juin 2004, 64 p.

préoccupent. Un accompagnement personnalisé dans les démarches vers l'autonomie personnelle, sociale et professionnelle doit être accordé à ceux qui en ont besoin⁴⁹.

L'avis *Pour un guichet unique de services destiné aux jeunes* renferme plus d'une réponse à la question *Comment assurer une plus grande cohérence et une plus grande complémentarité des services destinés aux jeunes?* soulevée par le document de consultation. Une trentaine de recommandations, représentant autant de voies de solution aux problèmes occasionnés par l'éparpillement des services observé par le Secrétariat, y sont formulées. Celles-ci traitent aussi bien de l'importance du dépistage précoce des jeunes en difficulté que des principes devant guider l'implantation d'un guichet unique de services ou encore de la nature même des services devant être prodigués par une telle structure. Le CPJ considère donc qu'une lecture attentive de ce document et une sérieuse prise en compte des recommandations permettraient aux rédacteurs de la *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008* de connaître à la fois l'opinion des jeunes sur ce sujet et, éventuellement, d'échafauder des solutions aux problèmes rencontrés.

2.2 Orientation 2 : Améliorer la santé et le bien-être des jeunes

Selon le Secrétariat, il importe de s'assurer du plein développement de l'état de santé et du bien-être des jeunes. Favoriser l'acquisition de saines habitudes de vie, mieux soutenir les jeunes éprouvant des difficultés à s'insérer dans la société et mieux lutter contre le suicide sont à cet égard identifiés comme des choix stratégiques devant guider l'action gouvernementale pour les prochaines années.

Une fois de plus, le CPJ rappelle qu'il s'agit là de préoccupations ayant déjà fait l'objet de mémoires, de recherches et d'avis dont la prise en compte pourrait guider le gouvernement vers des solutions concrètes aux problèmes soulevés.

- Favoriser l'acquisition de saines habitudes de vie

Déjà, en 1997, le CPJ recommandait que soit élaboré et diffusé dans le réseau scolaire un programme global et intégré de promotion de la santé et de prévention s'adressant à l'ensemble des élèves et abordant divers problèmes auxquels les jeunes peuvent être confrontés⁵⁰.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 42.

⁵⁰ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Le suicide chez les jeunes : S.O.S. Jeunes en détresse! Avis du Conseil permanent de la jeunesse au sujet de la prévention du suicide auprès des jeunes*, février 1997, 132 p.

En octobre 2000, il présentait un mémoire à la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux⁵¹ faisant part de ses observations et de ses positions quant aux orientations à privilégier afin de favoriser la santé et le bien-être de la jeunesse québécoise. Rappelant que l'état de santé et le bien-être des jeunes ne sont pas étrangers à leurs conditions sociales et économiques, le CPJ y réitérait son discours relatif à la place que la société québécoise doit faire à la jeunesse, soulignant qu'il s'agissait, déjà là, de recommandations répétitives du Conseil... Par la suite, il formulait des recommandations relatives au développement d'une intervention ciblée en fonction des besoins des jeunes, à l'intensification des efforts en faveur de la santé en milieu scolaire, à une meilleure prévention et promotion de saines habitudes de vie et, finalement, à une meilleure action lorsque l'état de santé des jeunes en difficulté se détériore.

Mais quelque cinq années plus tard, le questionnement sur les moyens à prendre afin de mieux soutenir les milieux de vie dans leurs efforts pour favoriser l'acquisition de saines habitudes de vie chez les jeunes resurgit. En de telles circonstances, le CPJ n'est-il pas justifié de demander, une fois de plus, s'il n'est pas face à *Un Québec qui se fout de sa jeunesse ?*

- Mieux soutenir les jeunes éprouvant des difficultés à s'insérer dans la société

Au cours de son cinquième mandat (2001-2004), le CPJ se penchait notamment sur la problématique des jeunes éprouvant des difficultés à s'intégrer dans la société. Deux rapports de recherche et autant d'avis étaient publiés au printemps et à l'été 2004 sur les jeunes prostitué(e)s adultes de même que sur les jeunes en centres jeunesse⁵².

Ces travaux du Conseil illustrent la réflexion profonde d'un groupe de jeunes sur les graves problèmes d'intégration sociale que peuvent connaître leurs pairs et projettent une image d'une dure réalité tracée à partir de témoignages de ceux et de celles qui, vivant des situations complexes, se heurtent trop souvent à l'incohérence (ou l'absence) de services de même qu'à l'indifférence ou l'incapacité des adultes à répondre à leurs besoins. Ici encore, une soixantaine de recommandations, s'adressant tant au

⁵¹ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Un Québec qui se fout de sa jeunesse? Mémoire présenté à la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux*, octobre 2000, 32 p.

⁵² Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Vu de la rue. Les jeunes adultes prostitué(e)s. Rapport de recherche*, avril 2004, 136 p.

Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Prostitution de rue : avis*, avril 2004, 30 p.

Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Les jeunes en centres jeunesse prennent la parole! Rapport de recherche*, juillet 2004, 98 p.

Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Les jeunes en centres jeunesse prennent la parole! Avis*, juillet 2004, 98 p.

gouvernement qu'à certains ministères ou organismes ou encore à la société civile, identifient des pistes de solutions afin de mieux prendre en compte l'accompagnement de ces jeunes en difficulté en augmentant la cohérence et la complémentarité des services. N'y a-t-il pas là de quoi trouver réponse aux interrogations soulevées par ce choix stratégique ?

- Mieux lutter contre le suicide chez les jeunes

Ce choix de la *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008*, est assurément pertinent. Le Conseil rappelle toutefois que la question du suicide chez les jeunes a fait l'objet d'une profonde réflexion et d'un travail intense au cours de la deuxième moitié de la décennie 1990. Un rapport de recherche de même qu'un avis servant toujours de point de référence aux spécialistes intéressés par la question du suicide chez les jeunes en constituèrent d'ailleurs l'aboutissement⁵³.

Le Conseil s'étonne que la pertinence de son analyse et des recommandations formulées lors de sa réflexion sur le suicide des jeunes soit, en quelque sorte, mise en doute par le questionnement du document de consultation relatif à l'élaboration d'une stratégie jeunesse pour les prochaines années. Les interrogations formulées ne trouvent-elles pas déjà réponse dans les écrits du CPJ ? À la question *Comment favoriser, en collaboration avec les acteurs des différents milieux de vie des jeunes, le renforcement des facteurs de protection face au suicide?*, ne serait-il pas possible de répondre par les 27 recommandations de l'avis publié il y a huit années déjà ? Les réflexions du Conseil, issues, rappelons-le, d'un groupe de jeunes représentatifs, n'auraient-elles pas pu servir à préciser davantage les questions du document de consultation ? Et que répondre à la question *Par quels moyens peut-on rendre les services de crise davantage accessibles aux jeunes, particulièrement aux plus à risque?* sinon que de référer, une fois de plus, les concepteurs de la stratégie jeunesse aux écrits du CPJ ?

2.3 Orientation 3 : Favoriser la réussite éducative des jeunes

La réussite éducative des jeunes fut, à n'en point douter, un sujet largement abordé par le CPJ au cours de ses 18 années d'existence. Plus d'une douzaine d'avis de l'organisme traite ainsi de l'enseignement à tous ses niveaux, de réussite éducative ou de décrochage, de formation professionnelle et d'implication des jeunes, de financement et de soutien financier, de participation du milieu à la formation de la jeunesse québécoise ou d'école comme milieu de vie. N'y aurait-il pas, à l'intérieur de ces centaines de pages de

⁵³ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Le point sur la délinquance et le suicide chez les jeunes*, septembre 1995, 102 p.

Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Le suicide chez les jeunes : S.O.S. Jeunes en détresse!*, op. cit.

réflexions et d'avis, matière à répondre aux questions soulevées par le document de consultation visant, entre autres, à alimenter la réflexion sur les moyens à mettre en œuvre au cours des trois prochaines années ?

- Développer des liens étroits entre les établissements d'enseignement et les milieux de vie

Il importe assurément, comme le constate le document de consultation de la *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008*, de développer des liens étroits entre les établissements d'enseignement et leur communauté respective. L'avis *Je décroche, tu décroches... est-ce que nous décrochons*⁵⁴ consacre un chapitre entier à ce sujet particulier, illustrant ses propos d'exemples susceptibles d'inspirer les décideurs dans la mise en forme d'une école répondant véritablement aux besoins des jeunes. Pour le Conseil, il est en effet impératif de « raccrocher l'école aux besoins des jeunes » pour reprendre l'expression d'un (autre...) avis⁵⁵ formulé sur le sujet.

À la question *Quelles nouvelles façons de faire, quels partenariats pourraient être envisagés pour mettre sur pied des solutions adaptées aux différents milieux de vie qui répondent aux besoins des jeunes et qui favorisent leur réussite éducative ?*, les réponses abondent. Une lecture attentive des documents produits à ce jour sur le sujet par le CPJ suffit à guider le lecteur vers de nouvelles voies de réussite des programmes éducatifs. Une école autrement y est dépeinte avec acuité ; des modèles de partenariat qui ont fait leurs preuves y sont présentés ; des projets favorisant la réussite éducative y sont décortiqués. Dans de telles circonstances, est-il vraiment pertinent de poser, une fois de plus, la même question ?

- Mieux prévenir le décrochage scolaire

Le décrochage scolaire est certes dans la mire du CPJ depuis de nombreuses années. Faisant le lien entre le décrochage scolaire et le décrochage social, le dernier avis du CPJ à ce sujet formule plus d'une trentaine de recommandations visant à favoriser la persévérance et la réussite scolaire. De nombreuses actions ou initiatives y sont proposées. Les acteurs du monde de l'éducation, les décideurs de différents paliers (provincial, municipal et scolaire), de même que l'ensemble de la société y sont interpellés. Il importe donc de maintenir le cap, conclut le CPJ dans cet avis qui constitue un rappel de son discours, de ses orientations et des valeurs. « Le Conseil croit

⁵⁴ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Je décroche, tu décroches... est-ce que nous décrochons? Avis sur le décrochage scolaire et social au secondaire*, mai 2002, 61 p.

⁵⁵ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, « Raccrocher » *l'école aux besoins des jeunes. Avis du Conseil permanent de la jeunesse concernant le plan du ministère de l'Éducation visant à accroître la réussite et à prévenir l'abandon scolaire*, 1992, 39 p.

que le temps est venu pour le gouvernement de cesser de faire du vol aux instruments, le regard fixé sur les indicateurs de diplomation. La réussite scolaire et sociale des jeunes représente un véritable défi collectif qui devra être soutenu par une volonté politique qui ne devra pas décrocher de son objectif »⁵⁶.

Ne serait-il pas temps, pour les jeunes du Québec et pour l'ensemble de la société, de voir enfin cette volonté dépasser le stade du simple questionnement ou de la consultation répétitive pour déboucher sur des mesures concrètes susceptibles de raccrocher l'école aux jeunes ?

2.4 Orientation 4 : Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes

L'insertion professionnelle des jeunes est, à n'en point douter, un défi de taille. Le document de consultation de la *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008* souligne l'importance que revêt ce processus pour les jeunes et questionne les lecteurs sur les actions ou les projets devant être implantés afin de mieux préparer les jeunes en vue de leur participation au marché du travail et sur les moyens à être déployés pour mieux soutenir l'insertion professionnelle des jeunes qui éprouvent des difficultés particulières à intégrer le marché du travail.

- Améliorer la préparation des jeunes en vue de leur participation au marché du travail

À maintes reprises, l'organisme-conseil du gouvernement du Québec en matière jeunesse s'est prononcé sur cet enjeu crucial pour l'avenir de la société. En matière d'employabilité, ses mémoires, recherches et avis traitent ainsi d'intégration en emploi, de mesures de formation, de mesures particulières pour personnes inaptes, d'accessibilité administrative aux mesures d'insertion, de gestion des mesures d'employabilité, d'évaluation de ces dernières, de la participation des organismes communautaires à ses mesures et de financement de ces derniers, d'entreprises alternatives et d'insertion, de reconnaissance des acquis et de présence des jeunes sur les instances favorisant leur insertion professionnelle. De quoi répondre, de façon détaillée, aux interrogations de la stratégie pouvant se rapporter au sujet, même s'il aurait été souhaitable que la précision de ces dernières permette d'identifier un volet particulier plutôt que de susciter, une fois de plus, une réflexion vague parsemée de lieux communs maintes fois répétés et entendus par tous ceux et celles qui ont vraiment à cœur la mise en place de mesures concrètes favorisant l'insertion harmonieuse des jeunes à l'ensemble de la société.

⁵⁶ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Je décroche, tu décroches... est-ce que nous décrochons?*, op. cit., p. 58.

- Mieux soutenir l'insertion professionnelle des jeunes qui éprouvent des difficultés particulières à intégrer le marché du travail

Voilà certes un choix stratégique qui peut accommoder bien des mesures ! Afin d'y donner suite, quoi de mieux qu'un retour aux recommandations énoncées sur le sujet par le CPJ depuis sa création ? Une attention particulière à l'avis du CPJ sur le guichet unique de services destiné aux jeunes⁵⁷ représenterait certes l'avantage de répondre aux questions formulées par le document de consultation.

Plusieurs ministères et organismes gouvernementaux de même que de nombreuses organisations communautaires furent interpellés par les avis du CPJ traitant de la préparation des jeunes en vue de leur participation au marché du travail. Si plusieurs acteurs sociaux répondirent favorablement aux recommandations du Conseil, force nous est de constater que tel ne fut pas l'ouverture de tous. S'il en avait été autrement, aurait-il été nécessaire de consulter à nouveau sur le sujet ?

2.5 Orientation 5 : Accroître la présence des jeunes dans la société

Accroître la présence des jeunes dans la société représente certes une orientation louable de la *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008*. De différentes manières et en maintes occasions, le Conseil permanent de la jeunesse s'est penché sur la place des jeunes dans notre société. À titre d'exemples, mentionnons la formulation d'un avis sur l'exode des jeunes vers les centres urbains⁵⁸ en 1997, la tenue d'un forum de discussion sur la participation citoyenne et la publication de son compte rendu en décembre 2001⁵⁹, la préparation et la présentation d'un mémoire sur les institutions démocratiques en novembre 2002⁶⁰, l'édition d'un rapport de recherche sur la participation citoyenne des jeunes Québécois issus de l'immigration et des minorités visibles en 2004⁶¹ et, toujours la même année, la publication des propos de jeunes recueillis lors d'un forum de discussion sur la participation citoyenne⁶².

⁵⁷ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Pour un guichet unique de services destiné aux jeunes, op. cit.*, 64 p.

⁵⁸ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, « *Y'a pus d'avenir ici* ». *L'exode des jeunes vers les centres urbains*, 1997, 107 p.

⁵⁹ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Compte rendu. Forum de discussion sur la participation citoyenne*, décembre 2001, 28 p.

⁶⁰ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Réflexion stratégique sur les institutions démocratiques du Québec. Mémoire présenté au comité directeur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques présidé par M. Claude Béland*, novembre 2002, 37 p.

⁶¹ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *ReMixer la CITÉ. La participation des jeunes Québécois issus de l'immigration et des minorités visibles. Rapport de recherche*, 2004, 126 p.

⁶² Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Compte rendu. Forum de discussion ReMixer la CITÉ, la participation des jeunes Québécois issus de l'immigration et des minorités visibles*, 2004, 36 p.

N'y aurait-il pas là matière à enrichir les choix stratégiques de la *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008*, de quoi peaufiner les questions adressées aux jeunes afin de valider les orientations et les choix stratégiques gouvernementaux et d'alimenter la réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pendant les trois prochaines années ? Une juste considération des propos entendus des jeunes et par les jeunes lors des consultations menées par le CPJ sur le sujet n'autoriserait-elle pas la formulation de mesures concrètes plutôt qu'un retour à la validation et au questionnement ?

- Accroître la présence des jeunes dans le monde

Reconnaissant l'importance de la présence des jeunes dans le monde, la *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008* s'interroge sur les moyens à prendre afin d'accroître cette présence. Le document de consultation fournit lui-même des indices de réponses à cette question : « On peut faciliter chez eux [les jeunes] le développement d'aptitudes personnelles, professionnelles, scolaires, linguistiques, sociales et citoyennes, favorisant ainsi le rôle qu'ils ont à jouer dans le monde. Finalement, on peut leur offrir diverses occasions de vivre des expériences enrichissantes, telles que des stages d'étude, d'aide ou de bénévolat à l'étranger⁶³ ».

Le CPJ est en accord avec un tel choix stratégique, ayant lui-même considéré et reconnu le rôle capital que joue l'école afin de favoriser une telle ouverture. Il constate toutefois que les « expériences enrichissantes » dont fait état le document de consultation ne sont malheureusement pas à la portée de tous et considère qu'il serait nécessaire de préconiser, en premier lieu, une implication à l'intérieur même du cadre de vie des jeunes avant de soutenir leur volonté de s'engager dans le monde. Hiérarchiquement, donc, il serait préférable que le choix stratégique relatif à l'accroissement de la présence des jeunes dans le monde figure à la suite de ceux qui portent sur l'engagement dans leurs milieux de vie et leur retour en région.

- Accroître l'engagement des jeunes dans leurs milieux de vie

Tel que mentionné précédemment, le CPJ a déjà répondu, à l'intérieur de ses écrits des dernières années, aux questions soulevées par ce choix stratégique. Un retour aux considérations de l'organisme ayant pour mandat de conseiller le ministre responsable de la jeunesse sur toute question qui s'y rapporte suffirait à alimenter la réflexion en cours sur les moyens à mettre en œuvre pendant les trois prochaines années, comme le souhaite la *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008*.

⁶³Gouvernement du Québec, SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE, *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008. Document de consultation, op. cit.*, p. 28.

Rappelons que le CPJ réclame, depuis fort longtemps déjà, qu'une plus grande et qu'une meilleure place soit faite aux jeunes. Le monde politique provincial et municipal, le milieu scolaire, les organismes communautaires et ceux venant en aide aux jeunes ayant des difficultés particulières, le milieu familial, tous furent invités, par le biais de recommandations concrètes, à favoriser l'engagement des jeunes dans leur milieu. Un simple retour aux écrits du CPJ aurait de quoi répondre aux attentes de ceux qui sollicitent des orientations aux fins d'actions : les jeunes ont déjà livré leurs impressions sur la participation citoyenne !

- Favoriser le retour ou l'établissement des jeunes en région

Les constats relatifs à la migration des jeunes qui apparaissent dans le document de consultation de la *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008* sont de bon aloi. Dès 1997, le CPJ sonnait l'alarme : l'exode des jeunes représentait une cause importante du déclin des régions⁶⁴. Dès lors, une solution s'imposait. Huit années plus tard, un document gouvernemental poursuivant notamment l'objectif de valider auprès des jeunes et des différents acteurs qui travaillent auprès d'eux les orientations et les choix stratégiques afin de s'assurer qu'ils correspondent aux préoccupations de la jeunesse, relance le débat. Une fois de plus, on demande *Comment favoriser le retour ou l'établissement des jeunes en région?* et *Par quels moyens peut-on mieux soutenir les milieux de vie, de manière à favoriser le retour ou l'établissement des jeunes en région?*

L'avis du CPJ sur l'exode des jeunes en région vers les centres urbains accordait une large place aux propos des jeunes. Ceux-ci ont clairement et franchement exprimé leurs raisons de partir et fait valoir avec force au Conseil la nécessité de revaloriser les régions. Plus d'une vingtaine de recommandations du CPJ venait appuyer les propos entendus les portant à un niveau décisionnel susceptible de satisfaire aux attentes exprimées par les jeunes consultés. Le Conseil se prononçait alors notamment sur le nécessaire renouvellement de la vie démocratique en région et sur l'importance d'y créer des emplois, tout en invitant le monde municipal et celui de l'enseignement à agir plus efficacement en fonction des besoins des jeunes en région.

En 2004, le CPJ reprenait le dossier, constituant cette fois un groupe de travail sur le retour des jeunes en région avec le mandat de soumettre des propositions afin de concrétiser l'engagement électoral portant sur la création d'incitatifs fiscaux permettant de faciliter le retour des jeunes dans leur région et l'installation de nouvelles familles. Comportant sept recommandations pouvant également répondre aux interrogations formulées par le document de consultation de la *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008*,

⁶⁴ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, « *Y'a pus d'avenir ici* ». *op. cit.*

le rapport de ce groupe⁶⁵ fut présenté au premier ministre et ministre responsable de la Jeunesse de même qu'au ministre des Finances et diffusé largement par le Conseil.

Mais au constat des suites données au travail du CPJ (et des jeunes qui s'y sont associés) et au regard des questions posées à ce sujet par le document de consultation présentement à l'étude, ne serait-il pas pertinent de reprendre l'observation d'un participant à une consultation et de dire : « Des discours sans actions... Les régions vont devenir des sanctuaires de vieillards »⁶⁶ ?

Conclusion

Le Conseil permanent de la jeunesse acquiesce aux orientations fixées par le document de consultation de la *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008*. Il s'agit certes là de grands objectifs dont la poursuite ne pourra qu'avoir un effet bénéfique sur la vie des jeunes Québécois et Québécoises. Il en va de même pour les choix stratégiques qui ont le mérite d'identifier les orientations et de préciser, avec encore plus de clarté, les cibles à atteindre.

Mais ne s'agit-il pas là d'une redite, d'une répétition de propos déjà entendus, de préoccupations dont l'expression n'a de mérite que celui de relancer, une fois de plus, le débat?

Au cours de son existence, le CPJ s'est attentivement penché, et à maintes reprises, sur le soutien offert aux jeunes en difficulté, sur leur santé et leur bien-être, sur leur réussite éducative, sur leur insertion professionnelle et sur leur présence dans la société. De nombreuses séances de consultation avec les moins de 30 ans, plusieurs années de recherche et de réflexion, la rédaction de plusieurs centaines de pages de texte illustrent, de façon concrète, la préoccupation du Conseil au regard des questions soulevées par le document de consultation de la *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008*.

Celles-ci ont-elles vraiment leur raison d'être alors que tant de réponses les précèdent? Le temps ne serait-il pas venu de passer à l'action ?

⁶⁵ GROUPE DE TRAVAIL SUR LE RETOUR DES JEUNES EN RÉGION, *Pour donner un coup de jeunesse aux régions! Rapport du groupe de travail sur le retour des jeunes en région présenté à Monsieur Jean Charest, premier ministre et ministre responsable de la Jeunesse et à Monsieur Yves Séguin, ministre des Finances*, 2004, 23 p.

⁶⁶ Conseil permanent de la jeunesse, « *Y'a pus d'avenir ici* ». *op. cit.*, p. 25.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Pour le Conseil permanent de la jeunesse, la *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008* ne peut être considérée isolément. Elle doit être jaugée à l'égard des demandes formulées par les premiers intéressés, de l'évaluation des actions gouvernementales accomplies en la matière à ce jour et de la prise en compte des recommandations émanant d'un groupe de jeunes représentatifs préoccupés par une réponse adéquate aux besoins formulés par leurs pairs. Elle fait partie d'un continuum et, à ce titre, doit être examinée comme l'aboutissement d'un raisonnement, d'une politique, de gestes concrets visant au mieux-être des Québécois et des Québécoises de moins de 30 ans.

Dans la première partie de son mémoire, le CPJ s'est penché sur le suivi de l'action gouvernementale depuis la formulation de sa politique jeunesse au printemps 2001. Triste constat s'il en est un. Un comité de suivi inactif depuis plus de trois ans, un respect de la clause d'impact plus que mitigé, un Secrétariat qui ne remplit pas les fonctions qui lui ont été attribuées en matière d'évaluation de la politique et du plan d'action. De quoi s'interroger sur le sérieux et la cohérence avec lesquels sont abordées les questions jeunesse.

Dans la deuxième partie du mémoire, le CPJ a considéré les orientations, les choix stratégiques et les questions posées par le document de consultation de la *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008*. Si les constats posés par le Secrétariat à la jeunesse sont toujours pertinents, il n'en demeure pas moins qu'ils constituent des redites, comme le sont d'ailleurs les choix stratégiques qui tendent à les préciser. Et les questions posées, n'ont-elles pas déjà trouvé réponses ? Le Conseil estime avoir déjà, et à maintes reprises depuis sa création, abordé les questions de soutien, de santé et de bien-être, de réussite éducative, d'insertion professionnelle et de présence des jeunes dans la société. En serait-il autrement des jeunes et de ceux et celles qui les accompagnent ?

Bref, la *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008* n'aurait-elle d'action que le nom ?

Bibliographie

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE RETOUR DES JEUNES EN RÉGION. *Pour donner un coup de jeunesse aux régions! Rapport du groupe de travail sur le retour des jeunes en région présenté à Monsieur Jean Charest, premier ministre et ministre responsable de la Jeunesse et à Monsieur Yves Séguin, ministre des Finances*, 2004, 23 p.

REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES AUTONOMES JEUNESSE DU QUÉBEC (ROCAJQ). *Les dessous du Plan d'action jeunesse. Analyse du Plan d'action jeunesse 1998-2001 du Gouvernement du Québec*, mai 1999, 59 p.

PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES

BUREAU DU SOMMET DU QUÉBEC ET DE LA JEUNESSE. *Déclaration commune faisant état des consensus dégagés par les participants et participants associés au Sommet du Québec et de la jeunesse*, 24 février 2000.

-----*Synthèse de la consultation publique nationale et régionale, Avant-projet intitulé « Vers une politique jeunesse québécoise »*, Document de travail, novembre 2000, 15 p.

----- *Vers une politique jeunesse québécoise. Document de consultation*, juillet 2000, 75 p.

CONSEIL DES AÎNÉS, CONSEIL DE LA FAMILLE ET CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *L'obligation alimentaire entre les grands-parents et leurs petits-enfants. Avis conjoint présenté à M. André Boisclair, ministre délégué aux Relations avec les citoyens*, mars 1996, 26 p.

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Les couleurs de la jeunesse. Noir sur Blanc. Rapport des Audiences publiques sur la jeunesse*, Les publications du Québec, 1989, p. 208.

----- « *Raccrocher* » *l'école aux besoins des jeunes. Avis du Conseil permanent de la jeunesse concernant le plan du ministère de l'Éducation visant à accroître la réussite et à prévenir l'abandon scolaire*, 1992, 39 p.

----- *Dites à tout le monde qu'on existe*, Avis sur la pauvreté des jeunes, mai 1993, 116 p.

----- *Le point sur la délinquance et le suicide chez les jeunes*, septembre 1995, 102 p.

----- *Le suicide chez les jeunes : S.O.S. Jeunes en détresse! Avis du Conseil permanent de la jeunesse au sujet de la prévention du suicide auprès des jeunes*, février 1997, 132 p.

----- « *Parce qu'on existe!* » *L'urgence d'une politique jeunesse*. Avis, janvier 1996, p. 13.

----- « *Y'a pus d'avenir ici* ». *L'exode des jeunes vers les centres urbains*, 1997, 107 p.

----- *Pour l'accès des jeunes à une citoyenneté pleine et active*, Avis, septembre 1999, p. 45.

----- *Vers une politique jeunesse! Éléments de réflexion en vue du Sommet du Québec et de la jeunesse*, Avis, février 2000, 28 p.

----- *Un Québec qui se fout de sa jeunesse? Mémoire présenté à la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux*, octobre 2000, 32 p.

----- *Pour faire de la jeunesse une priorité!* Commentaires sur l'avant-projet de politique jeunesse, Avis, octobre 2000, 59 p.

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Compte rendu. Forum de discussion sur la participation citoyenne*, décembre 2001, 28 p.

----- *Je décroche, tu décroches... est-ce que nous décrochons? Avis sur le décrochage scolaire et social au secondaire*, mai 2002, 61 p.

----- *Réflexion stratégique sur les institutions démocratiques du Québec. Mémoire présenté au comité directeur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques présidé par M. Claude Béland*, novembre 2002, 37 p.

----- *ReMixer la CITÉ. La participation des jeunes Québécois issus de l'immigration et des minorités visibles. Rapport de recherche*, 2004, 126 p.

----- *Vu de la rue. Les jeunes adultes prostitué(e)s. Rapport de recherche*, avril 2004, 136 p.

----- *Prostitution de rue : avis*, avril 2004, 30 p.

----- *Pour un guichet unique de services destiné aux jeunes*, 2004, 64 p.

----- *Les « clauses d'impact jeunesse » contenues dans les mémoires soumis au Conseil des ministres*, Mémoire, 14 juin 2004, 10 p.

----- *Compte rendu. Forum de discussion ReMixer la CITÉ, la participation des jeunes Québécois issus de l'immigration et des minorités visibles*, 2004, 36 p.

----- *Les jeunes en centres jeunesse prennent la parole! Rapport de recherche*, juillet 2004, 98 p.

----- *Les jeunes en centres jeunesse prennent la parole! Avis*, juillet 2004, 98 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Politique québécoise de la jeunesse. La jeunesse au cœur du Québec*, 2001, 67 p.

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION. *Plan d'action jeunesse 1998-2001*. 1998, 56 p.

SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE. *Plan d'action jeunesse. Synthèse des commentaires formulés par les groupes de jeunes sur le projet de structure déposé le 6 décembre 2001 au Comité de suivi de la politique jeunesse*, 28 janvier 2002.

----- *Comité de suivi de la mise en œuvre de la politique québécoise de la jeunesse, Synthèse de la rencontre du 12 février 2002*, 13 février 2002.

----- *Plan d'action jeunesse 2002-2005, La jeunesse au cœur du Québec*, 2002, 52 p.

----- *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008. Document de consultation*, avril 2005, 53 p.

----- *Politique québécoise de la jeunesse, La jeunesse au cœur du Québec*, 2001, 67 p.

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1)

ARTICLE

ÉRIC CLÉMENT. « Les jeunes du Québec veulent être écoutés par Jean Charest » *La Presse*, mercredi 8 septembre 2004.